infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

UE – Moratoires décrétés illégaux

Par

Publié le 29/03/2006

A la demande de la Commission européenne, l'EFSA a déclaré que les moratoires prononcés sur les PGM - maïs Bt176, Mon810, T25, colza Topas 19/2 et Ms1*Rf1 - n'étaient pas fondés scientifiquement [1]. Le 24 juin 2005, les Etats membres avaient refusé de lever ces moratoires (cf. Inf'OGM n°65,UE - Levée des embargos nationaux). Josef Pröll, Ministre autrichien de l'Agriculture et de l'Environnement a mis en garde la Commission contre "toute tentative de faire passer avec une barre à mine la proposition qu'elle a sollicitée de l'EFSA" [2].

---

[1] http://www.efsa.eu.int/science/gmo/...

[2] agrisalon.com, 12 avril 2006

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ue-moratoires-decretes-illegaux/